

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MARS 2013

**DELIBERATION N° DEL028-13**

*Certifiée exécutoire par le Maire  
Publiée le .....*

L'an deux mille treize, le 25 mars à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 19 mars 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

**Présents :**

Mmes N. AMBREGNI, J. BEAUGEON, I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLÉ, C. EGEE, C. PICCA, C. POLENTINI, C. TISON et MM. R. BAH, J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, M. ISSINDOU, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS (Pouvoir à J-C GUERRE-GENTON en date du 28/02/13)  
Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à J. BEAUGEON en date du 19/03/13)  
M. Georges MORIN (Pouvoir à H. EL GARES en date du 25/03/13)

**Absents excusés :**

Mmes Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN et M. Jérôme DESMOULINS.

M. Habib EL GARES a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : Attribution d'une subvention à l'association  
« Collectif Independencia Pérou ».**

**Rapporteur : Christelle POLENTINI**

M. le Maire expose au conseil municipal :

Depuis 1987, la commune de Gières aide l'association « Collectif Independencia Pérou » dans les actions humanitaires, dont elle est à l'origine, à Independencia au Pérou. Ces actions se développent avec plusieurs associations locales, la municipalité péruvienne en étant informée.

Pour l'année 2009, le projet était de poursuivre les actions antérieures. Pour cela, il était prévu d'équiper au moins une dizaine de centres avec le matériel nécessaire pour améliorer la qualité d'intervention des médecins.

Depuis 2011, le Collectif est devenu partenaire de l'association Solidarity Peru et du ministère de la santé du Pérou. L'objectif est l'amélioration des conditions de soins dans les

hôpitaux « Mère-enfant » d'Independencia qui manquent cruellement de matériel, en particulier pour gérer les grossesses difficiles.

En outre, Le Pérou connaît une recrudescence des maternités chez de très jeunes filles (11 ans à 13 ans) et ce, depuis le vote d'une loi interdisant la contraception et bien entendu l'avortement. L'ignorance de ces jeunes est grande, car aucune éducation sexuelle ne leur est donnée. Les services sociaux sont très préoccupés par cette situation et tentent de donner les moyens à ces adolescents (garçons et filles) de s'informer sur la sexualité et de leur délivrer des conseils pour pallier ces difficultés et pouvoir les suivre en cas de maternité précoce.

Du 7 au 13 avril 2013, un projet de formation autour des thématiques éducation à la santé, la prévention, la prise en compte du handicap, a été mis en place conjointement par l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) de Grenoble en collaboration avec le service de coopération décentralisée du conseil général de l'Isère. A cette occasion, une délégation de Tambacounda Sénégal sera présente. Cet accueil se place dans la réciprocité des échanges et d'approfondissement du projet afin d'observer et d'analyser des dispositifs et des pratiques de classes françaises ainsi que de débattre plus largement de ces thèmes avec des partenaires institutionnels, universitaires et associatifs grenoblois.

Pour cet évènement, le collectif a prévu de faire venir d'Independencia deux personnes, son correspondant local chargé du suivi de ses actions et un médecin en charge des actions de prévention auprès des jeunes concernant les grossesses précoces.

Afin que le Collectif Independencia puisse mener à bien ses actions, il sollicite une subvention de la commune de Gières au titre de l'année 2012-2013 d'un montant de 3 100 €.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- d'accorder une subvention de 3100 € au Collectif Independencia,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2013, chapitre 65 « charges de gestion courante ».

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 25 mars 2013.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI.